

*Affaires courantes*

Premièrement, je tiens à signaler que ces documents deviendront des documents du comité comme tous les autres documents et qu'ils seront donc classés de la même façon.

Nous voulons qu'il soit clair que ces documents ne seront pas traités comme des documents du hansard et qu'ils n'ont donc pas besoin d'être traduits. Les députés pourront déposer leurs documents dans la langue de leur choix. Ceux-ci deviendront des documents du comité et seront indexés en conséquence.

**M. Nelson A. Riis (Kamloops):** Monsieur le Président, je veux, moi aussi, exprimer mon appui à l'égard de cette motion et dire que, à mon avis, il convient parfaitement que la Chambre donne aux députés, d'où qu'ils viennent, l'occasion de rapporter ce que leurs électeurs leur ont dit lors des diverses réunions qu'ils ont pris le temps de tenir dans leurs circonscriptions.

J'accueille donc avec beaucoup d'enthousiasme cette nouvelle façon d'utiliser le temps de la Chambre.

**M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants):** Monsieur le Président, je partage les avis qui ont été exprimés et j'ai écouté très attentivement l'intervention du secrétaire parlementaire. Je ne savais pas à quoi m'attendre au juste et j'ai été ravi d'entendre la motion qu'il proposait. Je n'ai pas saisi toutes les dates, mais j'ai cru comprendre que le débat s'amorcerait demain soir et s'échelonnerait sur plusieurs soirs. De toute façon, je lirai la motion demain.

Je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire, l'un des députés les plus dévoués à cette Chambre.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nowlan:** Non, non, je suis sérieux. Je ne suis pas toujours d'accord avec lui, c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles je siège de ce côté-ci, mais je tiens à le féliciter. À l'instar du député de Kamloops, je crois qu'il s'agit de la bonne procédure à adopter à la Chambre des communes. Il faut chercher à créer à la Chambre un climat propice à la franche camaraderie et à la collaboration, surtout quand nous abordons une question comme celle-là. Je partage les inquiétudes manifestées par mes collègues du Bloc québécois. Cependant, comme le débat se déroulera de 18 h 30 à 22 heures les jours désignés et que les interventions dureront seulement dix minutes, cela nous donnera le temps de faire le point, et les députés qui le désireront auront certainement l'occasion de participer au débat.

**M. le Président:** Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

### AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, j'espère ne pas accaparer la Chambre encore longtemps. Je veux présenter deux motions tendant à modifier les dates que la Chambre avait préalablement approuvées pour les déplacements de certains comités, de même qu'une motion de renvoi à un comité.

Je propose:

Que, nonobstant l'ordre adopté le 3 décembre 1991, le Sous-comité de l'exportation des armes du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur soit autorisé à se déplacer à Winnipeg et à Victoria du 23 au 27 mars 1992, plutôt que du 10 au 14 février 1992.

\* \* \*

## LES COMPTES PUBLICS

### AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, si vous me le permettez, je vais présenter les motions les unes à la suite des autres, pour que la Chambre puisse gagner du temps.

Je propose:

Que, nonobstant, l'ordre adopté le 12 décembre 1991, le Comité permanent des comptes publics soit autorisé à se déplacer à Washington (D.C.) du 25 au 27 février 1992, plutôt que du 9 au 12 février 1992.

\* \* \*

## AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

### RENOI DU RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Monsieur le Président, je propose: